

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :

06/10/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 21

Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 12

Délibération n°2025-090. FINANCES : Les Ateliers de la Morinais - Autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) - Mise à jour

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le BP 2025 de la ville,

VU les délibérations n°2020-04, n°2022-07, n°2023-13, n°2023-131 et n°2025-008 relatives aux Ateliers de la Morinais,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 23 septembre 2025,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices. Elle permet de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme pour l'accorder au besoin de financement, aux calculs des dernières révisions de prix et des dernières factures relatives à la maîtrise d'œuvre,

Autorisation de programme	Montant AP	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement							
	Initial	Mise à jour	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2020 N°2 Les Ateliers de la Morinais	5 476 089,04	5 508 089,04	17 961,60	151 631,31	210 503,89	43 954,99	1 526 485,25	2 201 925,97	900 729,63	454 896,40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ D'AJUSTER l'AP/CP La Morinais comme proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gael LEFEUVRE

